



Découverte d'un puit après signature promesse de vente

Par KevBertin

Bonjour,

Nous avons signé une promesse d'achat sur un terrain non viabilisé et en friche.

Après le défrichage du terrain, nous avons eu la découverte d'un puit (qui sera juste en dessous de notre futur salon).

Notre constructeur nous dit qu'on peut combler un puit(avec du sable/gravier) + renforcer les fondations sans qu'il y ait de risques derrière.

1ere question: est ce qu'on peut construire une maison sur un puit comblé sans qu'il y ait de répercussions derrière ?

2eme question: qui doit payer les frais du comblement du puit ? Le vendeur ou nous ? On a signé la promesse d'achat sans savoir qu'il y avait un puit.

3eme question: peux-t-on se retirer de ce potentiel achat du terrain sans avoir de pénalité à donner au vendeur ?

Merci pour vos réponses